

Séance du 30 mars 2004

1°) Compte Administratif 2003

Présents 8 : ANE François, BERTHOUMIEUX Jacques, GALIN Jean-Pierre, RIEU Patrice, ROSSELL Jean-Michel, SOUQUET Vincent, CHARRUE Gaëlle, PENATO Frédérique.

Le bilan d'exécution du budget 203 présenté par François ANE donne les résultats d'ensemble suivants :

	Dépenses en €	Recettes en €	Résultat en €
Fonctionnement	272 013,30	313 718,47	+ 41 705,17
Investissement	437 750,62	336 176,51	- 101 574,11

La section de fonctionnement a permis de transférer 35 945 € vers la section d'investissement pour les remboursements de la dette en capital.

Le déficit de la section d'investissement s'explique par le décalage de subventions de programmes terminés qui n'étaient pas rentrées au 31 décembre.

Les principaux programmes réalisés concernent : Le PLU, l'assainissement, le Gîte d'étape, le pluvial et la voirie, l'église, la place de la Mairie, la Gare,

En tenant compte des soldes des exercices précédents pour chaque section le résultat définitif s'établit ainsi :

Total par section	Dépenses en €	Recettes en €	Résultat/Solde
Fonctionnement	272 013,30	317 820,47	+ 45 807,17
Investissement	437 750,62	363 911,40	- 73 839,22

Le Compte Administratif de l'exercice 2003 est soumis au vote de l'assemblée :

Pour : 7 sur 7 adopté à l'unanimité des présents (le maire ne participe pas au vote)

2°) Budget primitif 2004.

Affectation des résultats pour le budget 2004

Monsieur le Maire propose d'affecter de la façon suivante le résultat du CA 2003 :

L'excédent de fonctionnement 2003 de + 45 807,17 € serait affecté au compte R 1068 de la section d'investissement du BP 2004.

Le déficit d'investissement 2003 de - 73 839,22 € est obligatoirement affecté au compte D 001 de la section d'investissement du BP 2004.

La proposition est adoptée à l'unanimité (8 sur 8)

BP 2004 :

Fixation du prix de l'eau :

Prix du m³.....> **0,41 €**

Le reste inchangé :

Abonnement (forfait entretien réseau) :

Particuliers = **10 €**

Collectifs = **10 € x nombre** de logements

Commerces = **20 €**

Professionnels hôtellerie et restauration = **40 €**

Colonies / Village de vacances = **100 €**

La proposition est adoptée à l'unanimité (8/8)

Proposition : Le prix de l'assainissement est inchangé :

Partie fixe = 52 €
Partie variable = 0,27 €le m³
Taxe de raccordement = 534 €

Adopté à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition :

Afin d'équilibrer le budget, de tenir compte de l'évolution de l'inflation et après débat, la proposition suivante est soumise au vote de l'assemblée :

Taux d'imposition pour la taxe d'habitation= 3,19
Taux d'imposition pour la taxe sur le foncier bâti.....= 9,37
Taux d'imposition pour taxe sur le foncier non bâti.....= 36,70
Taux d'imposition pour la taxe professionnelle= 15,08

Adopté à l'unanimité (8sur 8).

Subventions aux associations :

Après débat la répartition sera la suivante :

Le BP 2004, en synthèse, s'équilibre de la façon suivante :

4°) Détail des programmes d'investissements pour 2004 :

N°ordre	Programmes	Montant dépenses en €	Subventions escomptées €	Autofinancement en €
1	Divers	6 672	0	6 672
8	Travaux camping	6 000	0	6 000
9	Espace public numérique	22 200	8 900	13 300
10	Eglise	3 105	3000	105
11	Tracteur	6 968	1457	5 511
12	Déchetterie	2 994	0	2 994
13	Sécurité camping	0	1365	0
14	PLU	3 670	0	3 670
16	Petit patrimoine Montagne	33 000	22 400	10 600
17	Place Mairie	26 092	0	26092
18	Communication-Internet	5 067	0	5 067
19	Débroussaillage	14 587	8 537	6 050
20	Voirie Pluvial-Trottoirs	12 388	9 972	2 416
21	RIOU	76 186	50 960	25 226
23	Moulin 2° Tranche	64 042	26 571	37 471
24	Toiture Gare	0	5 000	0
25	Eau potable	49 000	28 600	20 400
26	INTERREG III	149 022	48 523	100 499
27	Sécurité bâtiments	8 692	0	8 692
28	Place du Midi	6 000	12 000	6 000
29	Cinéma-salle animation	6 000	0	6000
30	Extension de L'HERS	6 000	0	6000

3°) zonage d'assainissement

Adoptions du plan de zonage de l'assainissement après enquête publique sur laquelle aucune remarque n'a été faite.
Adoté 8/8

Un programme complémentaire devra être engagé sur la réhabilitation du réseau :

- des regards n'ont pas été faits lors de la première tranche
- des tronçons de réseau n'ont pas été inspectés par le bureau SIEE
- étude à réaliser sur les thermes pour identifier les seules eaux usées devant être déversées

Nous demanderons une étude complémentaire à la DDAF

4°) Vente du gîte d'étape

Le Conseil ne souhaite pas réaliser l'opération en dessous de 160 071 €(1 50 000francs)